

## **Compte rendu de la séance du 05 septembre 2019**

Présents : Marcel TUBAU, Louis PECH, Claude GUIBBERT, Françoise PRADAL, Bernard ALBERT, Daniel BARTES, Luc BECARDIT, Dominique CHATILLON, Michel MAUGER

Absente excusée : Lucie GARCIA-CAROTENUTO

Absente : Corinne ROUQUET

Secrétaire de la séance : Dominique CHATILLON

### **Ordre du jour:**

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25/06/2019
- 2- Grand Narbonne - Transfert de compétences Eaux pluviales
- 3- Grand Narbonne - Approbation du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Narbonnaise
- 4- Décision Modificative- Nouvelle opération Aménagement Route de Mailhac
- 5- Décision Modificative - Opération Matériel Informatique et Mobilier
- 6- SYADEN - Réforme sur le rôle des syndicats départementaux d'énergie
- 7- Conseil Départemental - Motion de soutien au collectif Occitan
- 8- Habitat Audois - Participation financière
- 9- Lou Camins - Construction d'une tour d'orientation
- 10- Organisation Récré Fruitée 2019/2020
- 11- Participation à la Protection sociale
- 12- Affaires Diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25/06/2019**

Vote POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **2- Grand Narbonne - Transfert de compétences Eaux pluviales - Mise en conformité des compétences du Grand Narbonne - gestion des eaux pluviales ( DE 37 2019)**

- La loi n°2018- 702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes instaure de nouvelles modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines pour les communautés d'agglomération.
- En effet, la loi introduit la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines comme une compétence distincte de la compétence « assainissement »
- Il convient de mettre en conformité les compétences du « Grand Narbonne, communauté d'agglomération »
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences « eau » et « assainissement » deviendront des compétences obligatoires et non plus optionnelles des communautés d'agglomération.
- A compter de cette même date, la gestion des eaux pluviales urbaines constituera également une compétence obligatoire distincte.

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur les compétences ainsi modifiées du Grand Narbonne c'est-à-dire que les compétences « eau », « assainissement » et « eaux pluviales deviennent des compétences obligatoires du Grand Narbonne au 1er janvier 2020

**Après en avoir délibéré  
le Conseil municipal à l'unanimité**

- **Donne un avis favorable** à la mise en conformité des compétences du Grand Narbonne avec les dispositions de la loi 2018-702 du 3 août 2018 – Compétence « eau », « assainissement » et « gestion des eaux pluviales urbaines » au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Vote    POUR : 8                                    CONTRE : 0                                    ABSTENTION : 1

**3- Approbation du projet du SCoT de la Narbonnaise arrêtée le 06 juin 2019 ( DE 38 2019)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le SCot intercommunale (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Narbonnaise comme étant un document d'urbanisme et d'aménagement qui tend à déterminer l'avenir du territoire et de ses habitants en ce qui concernent les objectifs :

- de logement,
- d'emploi,
- d'espace d'activité,
- de transports

tout en assurant une démarche d'approche environnementale avec la protection des paysages et de l'agriculture.

**Après en avoir délibéré  
le Conseil municipal à l'unanimité**

**Donne un avis favorable** au projet du SCoT intercommunal de la Narbonnaise arrêté par la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Vote    POUR : 9                                    CONTRE : 0                                    ABSTENTION : 0

**4- Vote de crédits supplémentaires - pouzols minervois ( DE 39 2019)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, concernant les travaux d'aménagement de l'entrée du village route de Mailhac ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
2031 - 112	Frais d'études	8 000.00
2315 - 112	Installat°, matériel et outillage techni	-8 000.00
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote    POUR : 9                                    CONTRE : 0                                    ABSTENTION : 0

#### 5- Vote de crédits supplémentaires - pouzols minervois ( DE 40 2019)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, concernant les tableaux numériques de l'école ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-8 000.00	
2183 - 85	Matériel de bureau et informatique	7 300.00	
2184 - 85	Mobilier	700.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote    POUR : 9                                    CONTRE : 0                                    ABSTENTION : 0

#### 6- SYADEN - réforme sur le rôle des syndicats départementaux d'énergie ( DE 41 2019)

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que la commune a été destinataire d'un courrier du SYADEN expliquant que l'avenir du SYADEN semble incertain, face à la nouvelle organisation territoriale de l'énergie.

En effet cette nouvelle réorganisation privilégiera l'éclatement des syndicats et favorisera l'exercice de leurs compétences au niveau de chaque intercommunalité à fiscalité propre.

#### **Après en avoir délibéré**

le Conseil municipal à l'unanimité

**Décide** de faire parvenir un courrier aux différents ministères concernés.

Vote    POUR : 9                                    CONTRE : 0                                    ABSTENTION : 0

## 7- Conseil Départemental - Motion de soutien au collectif Occitan ( DE 42 2019)

Monsieur le Maire explique que la commune de Pouzols-Minervois a été destinataire d'un courrier du conseil départemental concernant la promotion de notre patrimoine culturel et linguistique occitan.

En 2020 le gouvernement prévoit de proposer au vote du parlement une grande réforme du service de l'audiovisuel public. Dans le contexte, le collectif "Collectiu Occitan" souhaite promouvoir l'idée que parmi les orientations nouvelles France 3 Occitanie devienne une vraie chaîne régionale à vocation généraliste.

Loin de demander une présence permanente de la langue occitane, il s'agit aujourd'hui, de nous engager collectivement pour que celle-ci perdure et obtienne une meilleure reconnaissance dans le monde audio-visuel public.

Pour cela, le collectif sollicite l'appui des communes à travers le vote d'une motion (jointe à la délibération) dont les principales propositions sont les suivantes :

- une présence quotidienne de l'occitan à la télévision publique régionale
- davantage d'égalité dans le traitement des langues régionales par France 3
- que cette égalité s'applique aux radios locales du service public, celles du réseau France Bleu
- que France 3 Occitanie devienne une télévision de pays, une "chaîne régionale à vocation généraliste", qu'elle maintienne et développe ses rédactions locales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la motion de soutien aux demandes faites par le Collectiu Occitan, afin de défendre la langue occitane.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la motion de soutien aux demandes faites par le "Collectiu Occitan".

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Vote    POUR : 9                                    CONTRE : 0                                    ABSTENTION : 0

## 8- Habitat Audois - Participation financière

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la société Habitat Audois sollicite une participation financière à la commune ainsi qu'aux propriétaires des parcelles contiguës.

Plusieurs scénaris sont proposés voirie, éclairage public...

Monsieur le Maire doit convoquer les personnes concernés et reprendre contact avec Habitat Audois.

## 9- L'association Camins - Construction d'une tour d'orientation

Monsieur Luc BECARDIT donne lecture d'un courrier de l'association Camins qui souhaiterait édifier une tour d'orientation sur une parcelle située sur la commune de Pouzols-Minervois à la croisée de la route de Sainte Valière et de la départementale N°5.

Sur le principe le conseil municipal n'y est pas opposé, mais une déclaration préalable sera déposée auprès des service de l'urbanisme du Grand NARBONNE afin de consulter tous les services concernés par ce projet.

## 10- Organisation Récré Fruitée 2019/2020 ( DE 43 2019)

Monsieur le Maire explique que pour la rentrée 2019/2020 le programme Fruits à l'école en partenariat avec France Agrimer, subira une évolution.

En effet le programme sera centré sur la distribution pendant le déjeuner dans les cantines scolaires, de fruits et légumes.

Monsieur le Maire propose de continuer l'opération organisée directement par la commune. Les fruits et légumes seront distribués à la récréation deux fois par semaine.

**Après en avoir délibéré  
le Conseil municipal à l'unanimité**

- **Donne** un avis favorable à la distribution de fruits 2 fois par semaine aux élèves scolarisés à l'école de Pouzols-Minervois.

Vote POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**11 - Participation à la protection sociale complémentaire ( DE 44 2019)**

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vu la circulaire ministérielle du 25 mai 2012

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 21 mai 2019

L'autorité territoriale précise que le décret n°2011-1474 du 10 novembre 2011 offre la possibilité aux collectivités locales de contribuer financièrement à la couverture santé de leurs agents.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités exclusives l'une ou l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- la contribution sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés
- la contribution à un contrat négocié après un appel d'offre

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer

**Après en avoir délibéré  
le Conseil municipal à l'unanimité**

- **Décide** de participer financièrement à compter du 01 septembre 2019 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents

- **Décide** de verser une participation mensuelle de 25 € par mois par agents.

Cette aide sera versée à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

La participation sera versée directement à l'agent et ne pourra excéder le montant de la cotisation de l'agent.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Vote POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 11 - AFFAIRES DIVERSES

### - Grand Narbonne

Monsieur le Maire informe les conseiller municipaux que le nombre de conseillers communautaires pour 2020 seront à la baisse de 2 conseillers, un en moins pour la ville de Narbonne et un de moins pour la commune de Gruissan.

- L'éclairage public au soleil d'oc sera refait prochainement par l'entreprise eiffage avec des lampes LED.

### - Aménagement route de Mailhac

le cabinet Orrit a réalisé les mesures et nous sommes en attente du plan du cabinet CETHUR.

### - Orange

l'entreprise ORANGE est venue en mairie afin de pré-définir l'emplacement de la future armoire pour la fibre optique.

Afin d'alimenter le soleil d'oc et AS Peyrous en fibre optique Orange doit installer des poteaux avenue du jeu de mail et le long de la rd5.

Monsieur le Maire a demandé à ce que les fils soient enterrés dans la parcelle communale plantée d'arbres à la sortie du village ou dans l'avenue du jeu de mail/ancien chemin de carcassonne en allant sur As Peyrous.

Nous attendons le retour d'orange.

### - Signalisation du village

Monsieur BECARDIT donne des explications concernant la signalisation de la commune. Une étude plus affinée et chiffrée dot nous être présentée.

### - Courrier de Monsieur LAMBERT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur LAMBERT qui souhaiterait organiser une rencontre de tous les habitants afin de connaître les envies, les besoins et les idées des habitants de Pouzols.

Monsieur LAMBERT demande le prêt de la salle des fêtes pour organiser cette réunion.